



contact de presse:
Peter Boelaert • Attaché de presse
T 02 545 56 28 • M 0479 30 91 59 • F 02 545 59 09
peter.boelaert@confederationconstruction.be

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 19 décembre 2011

Comment éviter les dégâts dus à la neige?

Les importantes chutes de neige peuvent causer des dommages considérables. Nous avons pu le constater lors de l'hiver précédent qui a été particulièrement enneigé. Les assureurs sont intervenus dans plus de 20.000 sinistres, pour des dommages moyens de 3.500 € environ. Et pourtant, les dégâts peuvent souvent être évités en prenant quelques précautions élémentaires. Les assureurs et les entrepreneurs conseillent ensemble la prévention.

L'hiver 2010/2011 a été marqué par des chutes de neige devenues inhabituelles, particulièrement en termes d'intensité et de durée d'enneigement. De nombreux ouvrages de construction ayant une structure légère (abris, car-ports,...), n'ont pas pu supporter le poids de la neige et se sont écroulés. Des gouttières ont ployé ou ont même complètement cédé. De nombreux cas de congestion des évacuations d'eau ou d'accidents dus au verglas ont été recensés. Les allées glissantes devant les garages ont provoqué de nombreuses chutes.

Pourtant, il existe quelques mesures de prévention très simples. Il est ainsi recommandé de dégager, dès l'automne, les toits et les gouttières des feuilles mortes qui pourraient gêner l'évacuation de l'eau. Les locaux inoccupés doivent être suffisamment isolés ou chauffés. L'alimentation des robinets extérieurs doit être coupée. Il va de soi qu'un contrôle extérieur et intérieur s'impose après un épisode de froid intense, lors du redoux, pour détecter à temps les dégâts éventuels. Dégagez également le plus régulièrement possible les excédents de neige, ainsi que votre trottoir. Enfin, ne gardez aucun véhicule sous des structures faibles.

En cas de doute ou si les points à contrôler sont difficiles d'accès, il vaut toujours mieux faire appel à un professionnel. Nos entreprises de construction peuvent vous aider à éviter les dégâts dus aux intempéries. De plus, les hommes de métier sont également mieux protégés contre l'accident qu'un particulier.

Des informations plus détaillées sur ces mesures de prévention sont disponibles [ici](#).

Il s'agissait d'une communication commune d'Assuralia, de la Confédération Construction et du Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC).

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Peter Boelaert • Attaché de presse
T 02 545 56 28 • M 0479 30 91 59 • F 02 545 59 09
peter.boelaert@confederationconstruction.be

La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.